

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

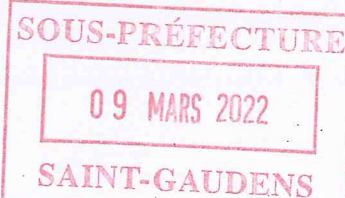
DÉPARTEMENT
31 - Haute-GaronneEXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	7
• votants	9
• absents	4
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 17 février 2022 à 18 heures 00

Date de convocation :
11 février 2022Date d'affichage :
11 février 2022

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

Rythmes scolaires
2022/2023
Annule et remplace la
délibération 2021-52

Mme STRADERE Michèle

Étaient présents :

Mesdames BOLEA Maryse, STRADERE Michèle, WINTERSTEIN Martine, Ms BALLARIN Jacques, DELORT Thierry, MADET Michel, SALÈS André,
ARIES Fabienne donne procuration à Maryse BOLEA
MAURETTE Bernard donne procuration à Michèle STRADERE
Absents : VALLE Anthony, VEYRIES Nadine.

Secrétaire de séance :

Mme BOLEA Maryse

Madame le Maire informe que l'échéance des trois années concernant les rythmes scolaires est arrivée.
Il est nécessaire de se positionner pour le début de l'année 2022 quant aux rythmes scolaires pour la rentrée 2022-2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour maintenir la semaine scolaire à 4.5 jours.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Acte rendu exécutoire après le dépôt en sous-préfecture.

Fait à Barbazan, le 18 février 2022.

Le Maire,

